

PIERRE RIBEAUD

Député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 8 juillet 2016 – n°31

■ CE QUI CHANGE AU 1^{er} JUILLET 2016

1. Le compte personnel de prévention de la pénibilité (CPPP) s'applique pleinement
2. Le tiers payant est étendu aux femmes enceintes et aux personnes en ALD (Affection de Longue Durée)
3. La contraception est gratuite et anonyme pour les 15-18 ans
4. Les sacs en plastique à usage unique sont interdits en caisse
5. Les commandes de certificats de qualité de l'air sont ouvertes en ligne
6. La lutte contre le travail détaché illégal se poursuit
7. La rémunération des fonctionnaires est revalorisée
8. Les prestations en maison de retraite sont clarifiées
9. La protection du consommateur est renforcée pour les crédits immobiliers
10. Les amendes forfaitaires ne sont plus payables en timbre-amende
11. L'information publique est renforcée pour un meilleur contrôle des délais de paiement

■ PROJET DE LOI TRAVAIL – LE GOUVERNEMENT ENGAGE SA RESPONSABILITÉ – L'ASSEMBLÉE NATIONALE ADOPTE

Le Premier ministre a engagé ce mardi 5 juillet la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le projet de loi travail.

La version finalement adoptée par l'Assemblée Nationale, à la suite de cette procédure prévue à l'alinéa 3 de l'article 49 de la Constitution, prend en compte plus de 700 amendements et intègre tous les progrès accomplis grâce aux centaines d'heures de débats, d'auditions et de travail parlementaire.

Pour le détail sur le contenu de la loi, je vous renvoie à mes lettres précédentes, notamment celle du 13 mai dernier (n°23).

■ L'ASSEMBLÉE NATIONALE ADOPTE EN PREMIÈRE LECTURE LA LOI ÉGALITÉ - CITOYENNETÉ

Nous avons adopté mercredi par une large majorité (305 pour, 157 contre) le projet de loi égalité-citoyenneté.

Le titre I de la loi est consacré à la citoyenneté et à l'émancipation des jeunes. Il répond à l'ambition d'une France engagée, au service des valeurs de la République, de la communauté nationale :

- Ce volet prévoit la création pérenne de la réserve citoyenne, « réserve civique ». Elle regroupera les dispositifs existant dans la défense, la police, l'éducation nationale, à destination des citoyens souhaitant s'engager ponctuellement au service de l'intérêt général.

- Davantage de places seront offertes en service civique, pour atteindre l'objectif fixé par le Président de la République de la moitié d'une classe d'âge en 2018, soit près de 350 000 jeunes par an. Le service civique pourra par exemple être fait auprès des sapeurs-pompiers, les sociétés d'HLM, sociétés publiques locales et entreprises détenues à 100 % par l'État pourront y recourir, et les réfugiés pourront y accéder, dans une première marche vers l'insertion.

- Le texte propose aussi de créer un « congé d'engagement associatif » annuel, fractionnable, de 6 jours pour les salariés ou fonctionnaires, responsables associatifs bénévoles. Les députés ont renforcé ce droit, en rendant possible sa rémunération par l'entreprise, au terme d'un accord.

- Par ailleurs, le texte prévoit la reconnaissance de l'engagement des étudiants, avec une validation obligatoire, dans les cursus du supérieur, des compétences et connaissances acquises dans une activité bénévole.

Le titre II consacré au logement doit permettre d'œuvrer contre les divisions spatiales et sociales qui minent le quotidien, en luttant contre la « ghettoïsation » de certains quartiers. Il s'agit de renforcer notamment la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) :

- Le texte vise à mieux piloter les attributions de logements sociaux afin de ne pas concentrer la pauvreté dans les mêmes quartiers, en responsabilisant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans les objectifs d'attribution de logement social en faveur de la mixité sociale. Tous les réservataires de logement social devront partager ces objectifs afin de ne plus reléguer les ménages les plus modestes dans les zones les plus défavorisées ;

- L'article 20 du texte prévoit la création d'un devoir de solidarité pour l'accueil, dans le parc social, des familles les plus modestes. Il institue ainsi un quota, hors quartiers prioritaires de la ville (QPV), de 25 % de logements sociaux à réserver aux familles aux revenus les plus faibles;

- Le projet de loi propose également de revoir les critères de priorité afin de rendre plus juste l'accès au logement social. Il s'agit de mettre en œuvre une politique d'attribution des loge-

ments sociaux plus équitable entre les territoires et plus transparente et permettre aux demandeurs de logements sociaux de pouvoir exprimer leur choix ;

- Le texte crée une offre nouvelle de logements sociaux à bas loyers dans le parc existant et dans les secteurs socialement favorisés pour y loger ou reloger des ménages aux revenus modestes.

Enfin le titre III comprend des mesures pour tendre vers davantage d'égalité :

Ces mesures visent à la mise en œuvre des politiques publiques dans les quartiers prioritaires (droits nouveaux pour les conseils citoyens), à la diversification de l'accès à la fonction publique, à la priorité donnée à l'accès à la langue française ainsi qu'à la lutte contre le racisme et les discriminations (sanctions accrues en cas de négationnisme, d'apologie de la traite négrière et de l'esclavage, de sexisme, de bizutage ; droit à la restauration scolaire pour tous les enfants ; suppression du livret de circulation pour les « gens du voyage » ; ...).

■ RENTRÉE 2016 – POUVOIR D'ACHAT ÉTUDIANT

Alors que les étudiants débutent cette semaine leurs démarches d'inscription dans l'enseignement supérieur, le gouvernement a décidé de geler les dépenses étudiantes pour la rentrée universitaire 2016- 2017 : gel du montant des droits d'inscription, gel du prix du repas au resto U, gel de la cotisation d'assurance maladie des étudiants.

Ces mesures accompagnent notamment la création de 25 000 bourses de plus de 1 000 € annuels pour les étudiants issus des classes moyennes et la poursuite de l'indexation du montant des bourses sur l'inflation.

Ces décisions préservent le pouvoir d'achat de tous les étudiants, boursiers et non-boursiers, limitent le coût des études et concourent à la démocratisation de l'enseignement supérieur.

■ CRÉATION D'EMPLOIS 2015

La France a connu en 2015 le rythme de création d'emplois le plus élevé depuis fin 2007 en France selon l'édition 2016 d'« Insee références » sur le marché du travail.

Les créations nettes d'emploi ont ainsi accéléré en 2015 : +188 000, après +36 000 en 2014. Depuis mi-2013, le niveau d'emploi dépasse celui observé avant la crise économique de 2008. Et fin 2015, il dépassait de près de 370 000 le pic atteint fin 2007.

De plus, les emplois créés tout au long de l'année passée ont été pour l'essentiel de l'emploi salarié marchand (109 000) et pas de l'emploi aidé ou non salarié : l'emploi salarié marchand a ainsi représenté près des 2/3 des créations d'emplois.

■ AIDE À DOMICILE : PUBLICATION DU « GUIDE DES BONNES PRATIQUES »

Le guide des bonnes pratiques de l'aide à domicile : une co-construction, avec les professionnels du secteur et avec les départements, en ligne sur le site du ministère des Affaires sociales et de la Santé, et un fonds d'appui de 25 millions supplémentaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, dite loi ASV, le comité de refondation de l'aide à domicile a été réuni les 9, 23 et 30 juin.

La démarche fédératrice du comité avait pour objectif de co-construire un référentiel de bonnes pratiques sur l'aide à domicile aux personnes âgées, à la fois pour et avec les services d'aide à domicile (SAAD) et les conseils départementaux.

Ce référentiel, également destiné aux personnes âgées et à leur entourage s'articule autour de trois axes :

- le libre choix de la personne âgée et la qualité de l'information qui lui est délivrée, notamment autour de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA)
- le « juste tarif » de la prise en charge ;
- les conditions de travail des professionnels de l'aide à domicile exerçant auprès des personnes âgées.

[>> Le guide des bonnes pratiques est téléchargeable sur le site du ministère des Affaires sociales et de la Santé.](#)

■ 40^e ANNIVERSAIRE DE LA COMPAGNIE FIDUCIAIRE DU GRÉSIVAUDAN – JEUDI 30 JUIN À PONTCHARRA

Je me suis rendu au 40^e anniversaire de la Compagnie Fiduciaire du Grésivaudan. Créée en 1976 à Pontcharra, cette société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes dispose de 6 agences implantées en Savoie et en l'Isère, dont la moitié dans le Grésivaudan, et compte une cinquantaine de collaborateurs.

Elle intervient dans des secteurs d'activités divers tels que le commerce, l'artisanat, l'industrie, les professions libérales, les associations, le BTP, les sociétés internet, les sociétés innovantes, etc. pour un accompagnement en matière fiscale, sociale ou juridique. Je suis intervenu pour féliciter le développement de cette entreprise et rappelé la situation économique de la France, en voie d'amélioration.

La Compagnie Fiduciaire Grésivaudan est labellisée par la Région Rhône-Alpes, opérateur d'accompagnement pour la création/reprise d'entreprise, pour les trois phases du parcours du créateur/repreneur : aide au montage du projet, structuration financière et intermédiation bancaire, et appui au démarrage et au développement.

■ CÉRÉMONIE DE REMISE DE PRIX AUX ÉLÈVES DES COLLÈGES CHARTREUSE ET BARNAVE – VENDREDI 1^{er} JUILLET À SAINT-EGRÈVE

À l'invitation du SIVOM du Néron, des comités de Saint-Egrève de l'ANACR et de la FNDIRP, j'ai participé à la cérémonie de remise des prix aux élèves des collèges Chartreuse et Barnave qui ont participé au Concours de la Résistance et de la Déportation.

Ce concours a pour objectif de perpétuer chez les jeunes Français la mémoire de la Résistance et de la Déportation afin de leur permettre de s'en inspirer et d'en tirer des leçons civiques dans leur vie d'aujourd'hui.

J'ai salué le travail de mémoire en présence d'une cinquantaine de collégiens présents et remercié le travail des enseignants.

■ INAUGURATION DE LA 21^e ÉDITION DU FESTIVAL DE L'ARPEUTEUR – VENDREDI 1^{er} JUILLET AUX ADRETS



La 21^e édition du Festival de l'Arpeuteur a été lancée vendredi soir avec le dévoilement de la sculpture L'Arpeuteur réalisée par Jérôme Aussibal dans le cadre du Festival 2015 et le vernissage de l'exposition Papillons de collection du collectif du Cabinet de curiosités.

J'ai rappelé l'importance de la culture en France et les moyens en progression du budget.

Comme toujours, l'association Scènes Obliques a élaboré une programmation riche et exigeante sur le thème cette année du « pas de côté » proposant sur une semaine sculpture, poésie, théâtre, musique, cirque...

■ 17^e FESTIVAL GRÉSIBLUES – VENDREDI 1^{er} JUILLET À CROLLES



J'ai assisté vendredi soir au concert de clôture du Festival Grésiblues. Une 17^e édition qui a, cette année encore, tenu toutes ses promesses et comblé les fans de blues avec une programmation de haute volée.

Commencé en fanfare le dimanche 26 juin par un concert donné à Saint-Vincent-de-Mercuze, le Festival s'est poursuivi durant toute la semaine au rythme d'un concert par soirée, au Touvet, pour la première fois à Barraux, au Cheylas, à Montbonnot-Saint-Martin, et pour finir à Crolles.

Un grand coup de chapeau à l'équipe de bénévoles qui organise de main de maître concerts gratuits et stages musicaux.

■ **TOURNOI DU TENNIS CLUB DE SAINT-EGRÈVE – SAMEDI 2 JUILLET À SAINT EGRÈVE**



Les finales du tournoi seniors de la section "tennis" de l'USSE se sont déroulées samedi matin à Saint-Egrève en présence de nombreux spectateurs. Au terme d'une belle compétition de trois semaines à laquelle ont participé 173 joueurs. Les récompenses aux vainqueurs des différentes catégories ont été remis en compagnie de Pierre Paillardon, adjoint en charge des pratiques sportives et Yves Bertrand, conseiller municipal en charge des associations sportives. J'ai tenu à venir saluer et remercier les organisateurs autour du président.

■ **110^e FÊTE DE LA ROSIÈRE – SAMEDI 2 JUILLET À PONTCHARRA**



Samedi après-midi, dans le parc Saint-Exupéry, j'ai assisté au couronnement de Pauline Zablocki, 110^e Rosière de la ville de Pontcharra, à l'invitation du maire, Christophe Borg. Celui-ci a fait le portrait de la gagnante, rappelant notamment le stage que Pauline a effectué à la mairie de Pontcharra où elle a contribué à l'étude du dossier ville / handicap. Il a insisté sur le souhait de la jeune femme de donner à l'humain une place primordiale dans sa vie.

Dans mon discours, j'ai mis en avant le fait que Pauline Zablocki représente la conviction et l'engagement d'une jeunesse qui a besoin de s'investir dans des projets où les valeurs collectives sont importantes.

Pauline Zablocki a pris la parole à son tour devant l'assemblée pour remercier la mairie de l'avoir choisie. Elle s'est dite très émue, heureuse et espère se montrer digne de son titre.

■ **3^e FÊTE DU PAIN DE MONTAGNE – DIMANCHE 3 JUILLET À SAINTE MARIE DU MONT**



Le maire de Sainte-Marie-du-Mont Robert Monnet et son conseil municipal m'ont invité à venir partager cette fête campagnarde lors de laquelle les fours à pain du village sont remis en chauffe.

Les membres du comité des fêtes, l'association organisatrice, ont réalisé et vendu plus d'une centaine de pains pétris sur place et cuits dans le four à bois communal.

Toute la journée, des artisans et producteurs locaux étaient présents pour exposer et vendre leurs produits : miel, bois sculpté, bière locale, fromages de la Ferme de Belle Chambre...

En fin d'après-midi, la chorale Vocella venue du Cheylas a clos cette belle journée sous un soleil estival.

■ **INAUGURATION DE L'ESPACE BIEN-ÊTRE DU CENTRE ÉCOTOURISTIQUE DE CHARTREUSE – LUNDI 4 JUILLET À SAINT BERNARD DU TOUVET**



Lundi, je me suis rendu à l'inauguration du nouvel espace bien-être du centre écotouristique de Chartreuse situé au Col de Marcieu à Saint-Bernard du Touvet. Accueilli par le responsable du centre Frédéric Desautel, j'ai pu découvrir les aménagements (salle de massage, bains nordiques) en voie d'achèvement en compagnie du maire de Saint-Bernard du Touvet Fabrice Serrano.

Ces prestations compléteront l'offre d'hébergement actuelle.

Le centre écotouristique comprend également désormais une épicerie - ouverte - et qui vous attend- proposant des produits du terroir des producteurs du Plateau des Petites Roches : les apiculteurs, la ferme du Pigeonnier, la chèvrerie de Saint-Bernard d'Yvan Pariés et aussi les fromages de la Ferme de Belle-Chambre et bien d'autres.

PIERRE RIBEAUD

Permanence

77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE

Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98

Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



[Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)



Suivez l'actualité de Pierre Ribeaud sur [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)

Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : pierre.ribeaud@orange.fr